

NOTE D'INFORMATIONS

Sont éligibles à la mesure de soutien, les personnes physiques ou morales, actives dans la production agricole primaire et :

- constituées en tant qu'exploitant agricole, groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) ou autre personne morale ayant pour objet l'exploitation agricole ;
- justifiant d'une production de fruits ou légumes et répondant à l'un des critères suivants :
 - a. exploitants ayant déposé une déclaration de surface PAC en 2022 ;
 - b. exploitants ayant déposé et / ou bénéficiant d'une déclaration de couverture sociale AMEXA, affiliés à la MSA,, accompagnée d'éléments de comptabilité ;
 - c. exploitants présentant une attestation comptable permettant de justifier d'une production de fruits ou de légumes.
- ayant enregistré des charges d'engrais et amendements destinées aux productions de fruits et légumes en 2022.
- **seuil minimum de l'indemnisation** : aucune aide inférieure à 300 € ne sera versée soit un montant minimal éligible de dépenses de 889 €.

Les exploitations remplissant ces conditions peuvent compléter ce formulaire et le retourner à aide_fl.daaf974@agriculture.gouv.fr ou par courrier à DAAF Antenne Sud – AIDE FL – 1, chemin de l'IRAT – 97410 ST PIERRE

Une facture acquittée est :

- une facture avec la mention "acquittée" portant la signature et le cachet du fournisseur
- une facture payée en espèce/ CB/ virement avec un "solde dû = 0"
- une facture payée par chèque accompagnée d'une preuve du débit du compte (relevé de compte, extrait bancaire...) (ou avec la mention "acquittée" et la signature + tampon du fournisseur)

Seules les factures acquittées (ou attestées comptablement) seront retenues pour le calcul de l'indemnisation.

Une facture qui porte la mention "payée par chèque..." n'est pas considérée comme une facture acquittée.

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

Numéro SIRET ACTIF (OBLIGATOIRE) :

SI CONNU Numéro **PACAGE** : 9 7 4 0

Attention : Date limite de dépôt des dossiers le **18 Octobre 2023**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Demandeur Individuel

OU société ou GAEC

Si demandeur individuel

Mme Mr Nom

Né(e) le Prénoms

Si GAEC ou société

Dénomination sociale ou NOM :

Mme Mr Nom du gérant

Né(e) le Prénoms

Adhérent à une organisation de producteurs : OUI NON

Si OUI précisez laquelle :

Votre adresse mail :

Votre adresse POSTALE (courrier) :

Code postal Commune

Téléphone Portable

Votre adresse d'exploitation (si différente)

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Je demande à bénéficier de l'aide au titre du dispositif d'indemnisation exceptionnel des exploitations ultra-marines productrices de fruits et légumes touchées par la hausse des charges d'engrais et d'amendements en 2022, engendrée par la guerre en Ukraine

:

Aide correspondant à 90 % x achats d'engrais et d'amendements 2022 pour la production de fruits et légumes x 0.375

Situation du demandeur pour justifier d'une production de fruits ou de légumes en 2022 (cochez la situation) :

- Déclaration de surface PAC en 2022
- Déclaration AMEXA accompagnée de justificatifs comptables au titre de l'année 2022
- Attestation comptable justifiant de la production de fruits et légumes en 2022

Nombre d'hectares en production de fruits et/ou légumes	Charges en engrais et amendements destinés aux productions de fruits et légumes au titre de l'année 2022
<input type="text"/> ha	<input type="text"/> €

INFORMATIONS BANCAIRES

IBAN - Identifiant international de compte bancaire

BIC - Code d'identification de la banque :

PIÈCES A JOINDRE

- Justificatif de la production de fruits et légumes (déclaration PAC 2022, déclaration AMEXA et éléments de comptabilité, attestation comptable)
- Relevé d'identité bancaire ou IBAN
- Attestation comptable (ou de la Chambre d'Agriculture) du montant des charges d'engrais et amendements 2022 pour la production de fruits et légumes ou à défaut, factures d'engrais et amendements acquittées

SIGNATURE et ENGAGEMENTS

Je soussigné (e) (Nom, Prénom)

(Pour les sociétés) agissant en qualité de
de la société

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements contenus dans cette déclaration

Je m'engage :

- à délivrer tout document ou justificatif sur demande de l'autorité compétente dans le cadre de la présente demande ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et terrains ;
- à ne pas avoir bénéficié ou demandé une indemnisation portant sur le même objet et la même période, mise en en place par des collectivités territoriales, un autre ministère ou ses services et des établissements publics pour la même période d'éligibilité.

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect des engagements ci-dessus, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

J'atteste sur l'honneur :

- que le montant d'aide demandé au titre du présent dispositif et des aides UKRAINE déjà reçues par ailleurs ne dépasse pas le plafond individuel prévu par le régime SA. 108916(2023/N), à savoir 250 000€ par numéro SIREN ;

- que je ne fais pas l'objet d'une injonction de récupération non exécutée, émise par une décision antérieure de la Commission européenne déclarant des aides illégales et incompatibles avec le marché intérieur non remboursée ou non versée sur un compte bloqué, majoré des intérêts de récupération correspondants ;

- que je ne fais pas l'objet de sanctions adoptées par l'UE dans le cadre du conflit russo-ukrainien (personnes, entités ou organismes spécifiquement désignés dans les actes juridiques instituant ces sanctions, entreprises détenues ou contrôlées par des personnes, entités ou organismes ciblés par les sanctions de l'UE ou entreprises présentes dans les secteurs ciblés par les sanctions adoptées par l'UE, dans le mesure où l'aide porterait atteinte aux objectifs des sanctions pertinentes).

- que je ne fais pas l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire.

Fait à le

Signature(s) tous les associés en GAEC